

Des gestes simples pour se passer de pesticides à la maison

À partir du 1^{er} janvier 2019, les particuliers ne pourront plus utiliser de pesticides, alors autant commencer dès aujourd'hui à s'en passer !



› **Anticipez :** observez votre jardin, utilisez du paillage ou des plantes couvre sol pour prévenir la pousse des herbes...

› **Plantez malin :** utilisez des espèces adaptées au climat et au sol, associez les plantes complémentaires, pratiquez la rotation des cultures...

› **Favorisez la biodiversité :** c'est la garantie de l'autorégulation des populations d'insectes...

› **Faites du compost :** il permet d'enrichir le sol naturellement tout en réduisant le volume de vos déchets !

PETITES ASTUCES AU JARDIN AVEC LES ENFANTS

› Remplir un pot de terre de paille et le retourner sur le sol pour attirer les **perce-oreilles**, gros mangeurs de pucerons.

› Retourner une petite cageotte et la recouvrir de feuilles mortes pour offrir un abris aux **hérissos** qui se nourrissent de limaces.

› Trucs et astuces au jardin rendez-vous sur : www.jardiner-autrement.fr

Votre commune s'engage !

• L'objectif ?

Pour les 40 collectivités de l'Aubrac déjà engagées dans cette démarche, **l'objectif est d'entretenir les espaces publics sans pesticides.**

• Les moyens ?

› Un **diagnostic** technique, effectué par un prestataire extérieur avec l'appui des agents communaux.

› Un **plan d'actions « Zéro phyto »**, avec la mise en place progressivement des solutions alternatives à l'utilisation de pesticides : enherbement, acquisition de matériel spécifique, fleurissement...

› Mise en place de **formations**, journées de démonstrations et outils de sensibilisation.

L'AUBRAC EST UN VÉRITABLE CHÂTEAU D'EAU !

Cette démarche contribue à préserver la qualité de cette ressource !



Pour plus d'infos

Syndicat mixte de préfiguration du PNR de l'Aubrac
12470 AUBRAC
Tel : 05 65 48 19 11
c.garrel@projet-pnr-aubrac.fr
www.projet-pnr-aubrac.fr

Financé par :



Vous avez dit pesticides ?

Les pesticides sont aussi appelés produits phytosanitaires.



› Ce sont des substances chimiques utilisées pour repousser ou tuer des organismes que l'on considère comme nuisibles : «mauvaises» herbes, limaces, pucerons...

› Ils sont classés en fonction de leur cible : herbicides (ou désherbants), insecticides, fongicides...

› Pourtant ils sont loin d'être inoffensifs pour notre santé et pour l'environnement.



Exemples d'alternatives

- › Enherbement des cimetières
- › Fleurissement des pieds de murs
- › Entretien mécanique des espaces ...

CHANGEONS NOS HABITUDES ET ARRÊTONS DE PENSER QUE LES PESTICIDES SONT INDISPENSABLES !

La réglementation française évolue...



Depuis le 1^{er} janvier 2017, la loi restreint à quelques exceptions la possibilité pour les collectivités d'utiliser (ou de faire utiliser) des pesticides pour l'entretien des espaces publics ...

› La vente et l'utilisation de pesticides par les particuliers sera également interdite à partir de 2019.

› Loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte

› Loi n° 2014-110, dite «Labbé», du 6 février 2014 visant à mieux encadrer l'utilisation des produits phytosanitaires sur le territoire national



SE PASSER DE PESTICIDES C'EST PROTÉGER NOTRE SANTÉ ET PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT !

...Les pratiques de votre commune aussi !

• Est-il possible de ne plus utiliser de produits chimiques ?

Oui, d'autres techniques de désherbage existent. Ce sont des techniques dites alternatives (par exemple : désherbeur thermique, à brosses...).

• Alors il y aura davantage d'herbe ?

Sur certaines zones l'herbe sera enlevée alors que sur d'autres espaces l'herbe sera coupée. C'est la gestion différenciée.



• Cela restera-t-il esthétique ?

Oui, par exemple, sur les zones où le choix de l'enherbement sera fait, un tapis vert va progressivement se développer. Ce ne seront pas des lieux délaissés mais des zones où l'on accepte davantage la flore et la biodiversité.

• Les espaces publics seront-ils toujours aussi propres ?

Ils le seront davantage car ils ne seront plus traités chimiquement ! N'oublions pas que la pollution chimique est invisible. D'autre part, les saletés (détritus, déjections...) ne dépendent pas de la quantité d'herbe mais du comportement citoyen de chacun.